

PLAN DE COURS

COURS : Installation de systèmes avioniques

PROGRAMME : 280.D0 Techniques d'avionique

DISCIPLINE : 280 Aéronautique

PONDÉRATION : Théorie : 1 Pratique : 4 Étude personnelle : 1

Professeur-s du cours	Bureau	☎ poste	✉ courriel ou site web
Chevalier, Mathieu	A-192	4681	mathieu.chevalier@ena.ca
Daigle, Jean-François	A-192	4638	jean-francois.daigle@ena.ca
Desruisseaux, Benoit	A-187	4486	benoit.desruisseaux@ena.ca
Gagnon, Marie-Hélène	A-192	4131	marie-helene.gagnon@ena.ca
Gillard, Pierre	A-187	4552	pierre.gillard@ena.ca
Laurin, Nicholas	A-192	4665	nicholas.laurin@ena.ca
Lavallée, Éric	A-187	4132	eric.lavallee@ena.ca
Levasseur, Jacques	A-187	4399	jacques.levasseur@ena.ca
Morin, Frédéric	A-187	4397	fa.morin@ena.ca
Parenteau, Martin	A-192	4675	martin.parenteau@ena.ca
Richer, Jean-François	A-192	4130	jean-francois.richer@ena.ca
Séguin-Brodeur, Judith	A-192	4103	j.seguin-brodeur@ena.ca
Sonokpon, Kofi	A-192		kofi.sonokpon@ena.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					
Autre					

Coordonnateur-s du département	Bureau	☎ poste	✉ courriel ou site web
Laurin, Nicholas	A-192	4665	nicholas.laurin@ena.ca
Parenteau, Martin	A-192	4675	martin.parenteau@ena.ca

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Ce cours se situe à la cinquième session du programme. En s'inscrivant à ce cours, l'étudiant(e) est supposé(e) avoir réussi ses cours des sessions précédentes, notamment les cours « 280-265-EM : Initiation à l'aéronautique », « 280-165-EM : Inspection et entretien des systèmes avioniques », « 280-204-EM : Projet d'intégration en avionique » et « 280-323-EM : Assemblage de composants de systèmes avioniques ». L'étudiant(e) qui ne remplit pas ces conditions, peut quand même suivre le cours mais le département d'avionique considère qu'il (elle) pourrait éprouver plus de difficultés pour le réussir.

De plus ce cours prépare l'étudiant(e) à poursuivre sa formation dans le programme, notamment dans le cours « 280-606-EM : Dépannage d'aéronefs et soutien technique » qu'il (elle) suivra à la sixième session.

Au terme de ce cours, l'étudiant(e) aura développé :

- la capacité d'installer de l'équipement avionique dans un aéronef;
- la capacité de suggérer des modifications des procédures et transmettre de l'information technique;
- la capacité d'apporter un soutien technique à la conception de systèmes avioniques;
- la capacité de transmettre les connaissances acquises sous forme structurée et dans un langage adéquat.

Ce plan de cours doit être conservé par l'étudiant(e) tout au long de ses études, car il sera utile au moment de l'activité d'intégration.

Transports Canada : Ce plan de cours respecte les exigences de Transports Canada mentionnées dans le Manuel de contrôle de la formation (MCF). Le Département applique la norme de Transports Canada qui fixe à 5 % les absences tolérées aux cours (théorie et laboratoire). Le département compile les absences des étudiant(e)s inscrit(e)s aux programmes *Techniques de maintenance d'aéronefs* (280.C0) et *Techniques d'avionique* (280.D0) selon les exigences de Transports Canada. L'application de la politique de Transports Canada sur le contrôle des absences est disponible sur le site [Ma réussite à l'ÉNA](#) sous la rubrique « Privilèges accordés par Transports Canada ».

COMPÉTENCE DU PORTRAIT DU DIPLÔMÉ

Effectuer des réparations ou des modifications ponctuelles ou planifiées d'aéronefs.

OBJECTIF(S) MINISTÉRIEL(S) (CODE ET ÉNONCÉ)

026G Analyser la fonction de travail. (durée de la formation : 50 périodes de cours)

Distribution de la compétence 026G dans le programme :

1 ^{re} session	280-165-EM : Inspection et entretien des systèmes avioniques	5 périodes sur 50
	:	
1 ^{re} session	280-265-EM : Initiation à l'aéronautique :	30 périodes sur 50
▶ 5 ^e session	280-525-EM : Installation de systèmes avioniques :	15 périodes sur 50
Total :		50 périodes

0271 Installer des systèmes avioniques. (durée de la formation : 45 périodes de cours)

Distribution de la compétence 0271 dans le programme :

▶ 5 ^e session	280-525-EM : Installation de systèmes avioniques :	45 périodes sur 45
--------------------------	--	--------------------

0278 Apporter un soutien technique à la conception de systèmes avioniques. (durée de la formation : 60 périodes de cours)

Distribution de la compétence 0278 dans le programme :

2 ^e session	280-204-EM : Projet d'intégration en avionique :	30 périodes sur 60
▶ 5 ^e session	280-525-EM : Installation de systèmes avioniques :	15 périodes sur 60
6 ^e session	280-606-EM : Dépannage d'aéronefs et soutien technique :	15 périodes sur 60
Total :		60 périodes

OBJECTIF TERMINAL DE COURS

À la fin de ce cours, l'étudiant sera en mesure d'effectuer l'installation des systèmes avioniques sur aéronefs, en apportant un soutien à la conception de l'installation.

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Partie théorique :

La partie théorique de ce cours comporte 15 séances d'une période (1 heure) qui vont être consacrées à l'étude de la terminologie et du cadre normatif propres à la maintenance d'aéronef, en particulier adaptés à l'installation de l'équipement et des systèmes avioniques.

Une étude d'une trousse («KIT») d'installation d'un système sera effectuée dans le but de connaître la documentation et les exigences nécessaires pour l'accomplissement et la certification d'une telle installation.

Tous les documents seront déposés et accessibles via la plateforme Moodle.

Partie pratique :

La partie pratique du cours a été conçue dans le but d'offrir l'opportunité aux étudiants d'accomplir une installation complète d'un équipement avionique en respectant toutes les étapes nécessaires d'un bulletin de service :

- le professeur remet toute la documentation pertinente aux étudiants sous forme de bulletin de service, la liste du matériel des matières premières et une liste des outils nécessaires pour l'installation;
- l'étudiant vérifie l'applicabilité du bulletin de service à l'aéronef qui lui est assigné
- le repérage des problèmes de faisabilité et de compatibilité;
- l'étudiant doit préparer la trousse d'installation;
- l'étudiant doit prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la traçabilité des composants (le numéro du lot des pièces et les numéros de série des équipements) ;
- rédiger le certificat de conformité de la trousse d'installation;
- l'exécution de l'installation du système sur l'aéronef ;
- le professeur vérifie la conformité de l'installation ;
- la réalisation des tests de fonctionnement ;
- l'analyse des données recueillies ;
- le dépannage de l'installation (si nécessaire) ;
- la modification de l'installation initiale (si nécessaire) ;
- compléter la documentation requise pour les amendements au bilan de charge et au rapport de poids et centrage ;
- rédiger les rapports requis.

Les étudiants devront réaliser sur aéronef l'installation, individuellement, un système avionique complet durant 5 séances de quatre périodes (20 heures).

Les laboratoires pour les semaines restantes offriront l'opportunité aux étudiants de développer leurs compétences à l'intérieur des champs connexes à l'installation de systèmes avioniques soit :

- Le soutien à la conception. L'étudiant sera placé en situation où il devra apporter son soutien à une équipe d'ingénierie afin de résoudre une problématique soulevée par un opérateur ainsi que de rédiger un bulletin de service complet. (20 heures)
- Avant de se lancer trop profondément dans l'installation d'un bulletin de service, l'étudiant pourra se familiariser avec ceux-ci dans une série de recherche d'applicabilité de bulletins sur nos aéronefs dans les hangars. (4 heures)
- La réglementation occupe une place importante lorsque nous parlons d'installations et modifications avioniques, donc un laboratoire portant sur différents scénarios de réglementation avec mises en situation. (4 heures)
- L'inspection et le respect des normes d'installation sont primordiales en tant que technicien avionique, une activité d'inspection et de familiarisation portant sur les règles EWIS sera offert aux étudiants. (8 heures)
- Toutes les activités de la partie pratique du cours 280-525 se déroulera en présence.

PLANIFICATION DU COURS

026G Analyser la fonction de travail

Élément de l'objectif ministériel	Objectifs d'apprentissage	Référence Transports Canada
#4 Examiner la terminologie et le cadre normatif propres à la maintenance d'aéronefs.	1. Identifier les organismes de réglementation et la structure réglementaire en aéronautique.	
	2. Reconnaître la portée des réglementations sur l'exécution des diverses tâches.	
	3. Reconnaître les exigences de contrôle de l'entretien des aéronefs.	

0271 Installer des systèmes avioniques

Élément de l'objectif ministériel	Objectifs d'apprentissage	Référence Transports Canada
#1 Planifier le travail.	1. Identifier les composants du système à installer.	
	2. Identifier les niveaux de tensions utilisés.	
	3. Identifier les interfaces nécessaires.	
	4. Identifier les besoins environnementaux des composants.	
	5. Relever les distances de câblage requises.	
	6. Élaborer un plan d'intervention.	
	7. Obtenir le matériel, la matière première et les outils nécessaires.	
#2 Repérer les problèmes de faisabilité et de compatibilité.	1. Relever les incohérences entre les plans et l'aéronef.	
#3 Effectuer les activités d'installation.	1. Choisir un lieu efficace et sécuritaire pour l'installation.	
	2. Fabriquer le harnais primaire.	
	3. Faire le montage mécanique.	
	4. Compléter le harnais secondaire.	
	5. Fixer le câblage.	
#4 Vérifier la conformité de l'installation.	1. Effectuer un test de charge électrique.	
	2. Effectuer un amendement au poids et centrage.	
	3. Effectuer des tests de RFI et de EMI.	
#5 Effectuer des tests de fonctionnement.		
#6 Analyser les données recueillies.	1. Analyser les données et comparer avec les valeurs spécifiées par le manufacturier.	
#7 Consigner l'information.	1. Remplir les bons de consignment.	

0278 Apporter un soutien technique à la conception de systèmes avioniques

Élément de l'objectif ministériel	Objectifs d'apprentissage	Référence Transports Canada
#1 Prendre connaissance de la demande et de l'estimation approuvées.	1. Bien interpréter le travail à réaliser et reconnaître ses limites d'intervention.	
	2. À partir de la demande reçue, déterminer l'information nécessaire pour la réalisation de la tâche.	
#2 Rechercher de l'information.	1. Bien établir la fonction du système et la documenter.	
	2. Bien identifier les entrées et les sorties du système et les documenter.	
	3. Établir les niveaux d'alimentation et les documenter.	
#3 Effectuer des simulations et des essais sur un prototype.	1. Soumettre un prototype aux batteries de tests.	
	2. Revoir les points identifiés à la première étape.	
#4 Analyser les résultats.	1. Comparer les données obtenues pour chacun des tests précédents avec les spécifications initiales.	
#5 Apporter les correctifs nécessaires au prototype.	1. Modifier le prototype afin que les points identifiés à la première étape soient respectés.	

Calendrier de la session :Partie théorique :

Périodes		Contenu		Étude personnelle	Objectifs
Cours 1 et 2	2 pér.	Introduction aux bulletins de service.	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du plan de cours • Bulletin de service <ul style="list-style-type: none"> ▪ Origine ▪ Structure ▪ Types • Trousse d'installation (kit) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation ▪ Traçabilité ▪ Certification ▪ Certificat de conformité • Processus d'installation d'un équipement 	Notes de cours personnelles Vidéo #1	026G 0271 0278
	3 pér.	Type de certification et réglementation.	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel des organismes de réglementation et la structure réglementaire en aéronautique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transport Canada (TC) ▪ Federal Aviation Administration (FAA) ▪ Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA) ▪ Organisation Internationale de l'aviation Civile (OACI) • Utilisation des ressources réglementaires. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manuels des constructeurs ▪ DO-160 • Les différents types de certification : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type Certificate ▪ Suppl. Type Certificate • OMA <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manuel de navigabilité (RAC) ▪ Privilège des TEA ▪ ACA, SCA ▪ Maintenance Policy Manual ▪ Maintenance Control Manual. 	Notes de cours personnelles Vidéo #2	026G
	2 pér.	EWIS et inspection d'installation avionique	Introduction aux principes EWIS lors : <ul style="list-style-type: none"> • De la conception, • De l'installation, • De l'inspection, Des différents systèmes avionique, basé sur les manuels des manufacturiers et des autorité aériennes.	Notes de cours personnelles	026G 0271 0278
Cours 3 à 5					
Cours 6 et 7					

Plan de cours 280-525-EM : Installation de systèmes avioniques

Cours 8	1 pér.	Mini-test #1 10% En présence	Évaluation sous forme de mises en situation, couvrant les bulletins de service, les types de certifications et les inspections d'installations (EWIS) en aviation.		
Cours 9 et 10	2 pér.	Présentation et analyse d'une installation complète d'un SB.	<ul style="list-style-type: none"> • À partir d'un bulletin de service réel, étude d'un processus d'installation complet jusqu'à la remise en service de l'aéronef. • Rencontre avec un technicien ayant développé un bulletin de service complexe (Flap On-Board Recorder) sur le CL605. 	Notes de cours personnelles Vidéo #4 Conférence	026G 0271 0278
Cours 11	1 pér.	Types de composants en aéronautique.	<ul style="list-style-type: none"> • Différences entre les pièces et composants aéronautiques, standards et commerciaux • Pièces contrefaites 	Notes de cours personnelles Vidéo #3	0271 3.3 3.5
Cours 12	1 pér.	Poids et Centrage & Analyse de charge électrique.	<ul style="list-style-type: none"> • Poids et centrage d'un aéronef <ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir du poids mesuré ▪ Amendement • Documentation relative au poids en centrage • Analyse de charge électrique <ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir du ELA de l'avion ▪ Amendement • Documentation relative à l'analyse de charge électrique 	Notes de cours personnelles Vidéo #5	0271
Cours 13	1 pér.	Compensation du compas / Interférences électro-magnétiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation du compas (compas) • Effets des interférences électro-magnétiques 	Notes de cours personnelles Vidéo #5	0271
Cours 14	1 pér.	Tests au sol et en vol après modifications.	<ul style="list-style-type: none"> • Tests d'équipements installés • Tests environnementaux • Critères de performances minimaux (« MOPS ») définis par le RTCA 	Notes de cours personnelles Vidéo #6	0271
Cours 15	1 pér.	Examen final (15%) En présence	Évaluation finale sous forme de mises en situation, couvrant l'entièreté des sujets de la session.		

Partie pratique :

Périodes		Contenu		Étude personnelle	Objectifs
Présentation et Explications SEMAINE #1	4 pér.	Présentation	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel des règles de santé et sécurité aux hangars. • Explication sur le déroulement des différentes activités pratique de la session • Assignment des rotations • Rappel des techniques et manipulations de bases avioniques 	Notes de cours personnelles	
Bulletin de service SEMAINE #2	4 pér.	Bulletin de service (5%) individuel	Recherche d'applicabilité de SB sur nos avions.	Notes de cours personnelles	271
Règlementation SEMAINE #3	4 pér.	Règlementations (5%) individuel	Recherche sur la certification de modifications existantes sur aéronef.	Notes de cours personnelles	026G 271
EWIS et INSPECTION SEMAINES #4 & #5	8 pér.	EWIS et inspection d'installation avionique (5%) En équipe	Différents exercices d'inspection sur les aéronefs de l'ÉNA.	Notes de cours personnelles	026G 271 278
Volet : Installation (En ROTATION)	20 pér.	Projet d'installation physique (35%) individuel	1. Planification, préparation et répartition des tâches (applicabilité, traçabilité des pièces)	Notes de cours personnelles	271
			2. Fabrication		
			3. Installation		
			4. Installation		
			5. Installation		
			6. Test et si nécessaire, dépannage		
			7. Rédaction technique et certification de conformité		

Plan de cours 280-525-EM : Installation de systèmes avioniques

Volet : Soutient à la conception (En ROTATION)	20 pér.	Projet de recherche et de Soutient à la conception (25%) individuel	Mandat de développer une solution à la suite d'une problématique soulevée par un opérateur en rédigeant un bulletin de service complet en suivant rigoureusement les normes en vigueur.	Notes de cours personnelles	0278
---	------------	---	---	-----------------------------	------

Tableau #1 Rotations

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7	Semaine 8	Semaine 9	Semaine 10	Semaine 11	Semaine 12	Semaine 13	Semaine 14	Semaine 15
A	Intro et rappel	Bulletin 4h	Règlement 4h	EWIS et inspection		Installation					Rédaction et soutien technique à la conception				
B	Intro et rappel	Bulletin 4h	Règlement 4h	EWIS et inspection		Rédaction et soutien technique à la conception					Installation				

MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE : THÉORIE

MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Partie théorique

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation et mode d'évaluation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Mini-Test #1 (2)	Individuel Durée : 1 période	026G #4.1-3 0271 #1.1-7, #4.2 #5, #6.1 0278 #1.1-2	Les critères d'évaluation seront présentés par écrit au moins une semaine avant les activités d'évaluation (article 5.1j PIEA)	17 septembre 2021 (en présence)	10%
Examen final (1)	Individuel. Durée : 1 période	026G #4.1-3 0271 #1.1-7, #4.2 #5, #6.1 0278 #1.1-2		22 octobre 2021 (en présence)	15%

Sous-Total : 25%

Partie pratique

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation et mode d'évaluation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)		Pondération (%)
				1	2	
Rappel des techniques de bases	Formatives – Individuelle		Les critères d'évaluation sont présentés par écrit sous forme de grilles d'évaluation à même les cahiers de laboratoire (article 5.1j PIEA)	- Semaine #1	- Semaine #1	0%
Bulletins de service (5)	2 premières recherches Formatives – Individuelle	0271 #4		- Semaine #2	- Semaine #2	0%
Bulletins de service (6)	3 ^e recherche Sommative – Individuelle	026G #4		- Semaine #2	- Semaine #2	5%
Règlements (7)	Parties 1 Formatives – Individuelle	0271 #2 & 4		-Semaine #3	-Semaine #3	0%
Règlements (8)	Partie 2 Sommative – Individuelle	026G #4		-Semaine #3	-Semaine #3	5%
EWIS et inspection (12)	Parties 1 Formatives – En équipe	0278 #2 & #5		-Semaine #4	-Semaine #4	0%
EWIS et inspection (13)	Partie 2 Sommative – En équipe	0271 #4		-Semaine #5	-Semaine #5	5%
<u>VOLET :</u> Soutient à la conception (9)	Parties 1 Formatives – Individuelle	0278 #1 à 5		- Semaine #7	- Semaine #12	0%
<u>VOLET :</u> Soutient à la conception (10)	Partie 2 Sommative – Individuelle			-Semaine #15	-Semaine #10	25%
<u>VOLET :</u> Projet d'installation physique (4)	Sommative - Individuelle	0271 #1 à 7		-Fin de la semaine #10	-Fin de la semaine #15	35%

Sous-total : 75%

TOTAL : 100%



Total : 100%


- (1) L'examen final est un examen écrit et individuel dans lequel les étudiants devront répondre à des mises en situations à l'aide de réponses courtes. Les questions abordées à l'intérieur de cet examen porteront sur les sujets vus tout au long de la session. Cet examen peut aussi comprendre quelques questions à choix multiple. Pour les contenus ciblés aux examens, référez-vous au calendrier de la session.
- (2) Le premier examen théorique sera un examen écrit et individuel dans lequel les étudiants devront répondre à des mises en situations à l'aide de réponses courtes
- (3) L'évaluation formative du **volet installation** sera conduite individuellement et donnera une rétroaction sur l'organisation et la préparation en vue de l'installation de la modification électrique sur l'aéronef.
- (4) L'évaluation sommative terminale (35%) sera sous la forme d'une inspection finale (pour 25%) (selon les normes en vigueur) de l'installation de la modification électrique sur l'aéronef. Le rapport final d'installation sera aussi évalué selon les critères d'évaluation de la grille incluse dans le cahier de laboratoire fournie à l'avance à l'étudiant. Si un(e) étudiant(e) est absent(e) à l'examen ou une partie de l'examen, il (elle) recevra la note 0 pour l'examen pendant lequel il (elle) était absent(e)
- (5) L'évaluation formative du **volet bulletin de service** sera conduite individuellement et donnera une rétroaction sur la recherche (2x) de bulletins de service effectifs sur nos avions à l'ÉNA.
- (6) L'évaluation sommative du **volet bulletin de service** (5%) sera conduite individuellement et évaluera la troisième recherche de bulletins de service effectifs sur nos avions à l'ÉNA.
- (7) L'évaluation formative du **volet réglementation** sera conduite individuellement et donnera une rétroaction sur la recherche portant sur les différentes réglementations régissant les modifications d'aéronefs (mises ne situation).
- (8) L'évaluation sommative du **volet réglementation** (5%) sera conduite individuellement et évaluera la recherche portant sur les différentes réglementations régissant les modifications d'aéronefs (mises ne situation).
- (9) L'évaluation formative du **volet soutien à la conception** sera conduite individuellement et donnera une rétroaction sur la démarche de résolution de problème soumis à l'étudiant à la suite d'une mise en situation.
- (10) L'évaluation sommative du **volet soutien à la conception** (25%) sera conduite individuellement et évaluera la démarche de résolution de problème soumis à l'étudiant à la suite d'une mise en situation.
- (11) En laboratoire, les sections identifiées « documents officiels » des rapports ou travaux devront être remplies à l'encre noire ou bleue indélébile. À défaut de se conformer à ces critères, les rapports ou travaux ne seront pas acceptés et les pénalités de retards s'appliqueront
- (12) L'évaluation formative du **volet EWIS et Inspection** sera conduite individuellement et donnera une rétroaction sur la recherche portant sur les différentes réglementations régissant les modifications d'aéronefs (mises ne situation).
- (13) L'évaluation sommative du **volet EWIS et Inspection** (5%) sera conduite individuellement et évaluera la recherche portant sur les différentes réglementations régissant les modifications d'aéronefs (mises ne situation).

Activités parascolaires à caractère aéronautique.



Afin d'accroître leurs connaissances du milieu de l'aviation, le Département d'avionique conseille vivement aux étudiants de participer activement à toute activité parascolaire à caractère aéronautique comme des visites (industries, opérateurs, aéroports, gestion du trafic aérien, bases militaires, musées, parcs thématiques, etc.), des conférences ou des événements organisés tant au sein de l'École nationale d'aérotechnique qu'à l'extérieur de celle-ci.

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

-  Notes de cours – format électronique.
-  Cahier d'installation – format électronique.

-  Vêtements et équipement de sécurité conformes aux normes de l'ÉNA.

MÉDIAGRAPHIE

-  Règlements de Transport Canada (RAC, etc.).
-  Documents informatiques disponibles sur les sites Internet et sur le réseau de l'école (selon les indications données par le professeur).

CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

1. Note de passage

La note de passage du cours (PIEA, article 5.1m) est de 60 %.

2. Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1).

3. Remise des travaux

Les travaux exigés par un professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les pénalités entraînées par les retards sont établies selon les règles départementales (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard, les **pénalités départementales** sont :

<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/regles-departementales>

4. Présentation matérielle des travaux

L'étudiant doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante : <http://rmsh.cegepmontpetit.ca/normes-de-presentation-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/>.

Les **pénalités départementales** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) sont :

<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/regles-departementales>

5. Qualité de la langue française

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les critères et les valeurs établis par le département.

Article 5.3.1 de la PIEA : « La maîtrise de la langue des étudiants est évaluée dans tous les cours où le français est la langue d'enseignement. » Au regard de l'importance d'une bonne maîtrise du français, nous vous invitons à consulter le site du Cégep Le français s'affiche (www.cegepmontpetit.ca/lefrancais-saffiche).

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est :

<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/regles-departementales>

MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Sécurité au laboratoire et utilisation des locaux :

L'occupation des locaux de laboratoire et l'utilisation de leur équipement par les étudiants doivent se faire sous la supervision d'un professeur ou d'un technicien, sauf indication contraire.

Tout étudiant dont le comportement au laboratoire présente un risque pour les autres personnes présentes sera, après avertissement par le professeur, exclu du laboratoire jusqu'à révision du cas par le professeur et le coordonnateur du département d'avionique.

En cas de cours offert en visioconférence :

En participant à un cours donné à distance par le biais d'une plateforme de visioconférence, l'étudiant comprend et accepte que son image et sa voix puissent être captées dans le cadre de la prestation de cours. Cette captation sera uniquement visible en direct, par le professeur et les autres étudiants du groupe.

Pour des raisons pédagogiques, certaines captations pourraient être enregistrées. Le professeur devra informer clairement les étudiants, avant le début chaque enregistrement, que leur image et leur voix seront enregistrées. Si un étudiant s'oppose à ce que son image et/ou sa voix soient enregistrés, il pourra participer au cours en fermant sa caméra et son micro et communiquer par écrit selon les modalités précisées par le professeur. Autrement, l'étudiant qui utilise sa caméra ou son micro sera réputé avoir donné son consentement à l'enregistrement de sa voix et de son image. Les enregistrements de cours par visioconférence pourront être mis à la disposition uniquement des étudiants de tous les groupes du cours pour la durée de la session. Il est interdit de diffuser ces enregistrements de façon publique ou d'en faire une utilisation autre que pédagogique.

Aucun enregistrement d'un cours donné par visioconférence ne peut être fait par un étudiant sans obtenir l'accord du professeur au préalable. Les étudiants dont les renseignements (voix et images) sont recueillis peuvent exercer les recours pour les droits d'accès et de rectification prévus par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels auprès de la Secrétaire générale du Cégep.

AUTRES RÈGLES DÉPARTEMENTALES

Les étudiants sont invités à consulter le site web pour les règles particulières à ce cours :

<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/regles-departementales>

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : <http://www.cegepmontpetit.ca/ena/a-propos-de-l-ecole/reglements-et-politiques>. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiants ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées. Pour plus d'information, veuillez consulter <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mes-ressources/soutien-aux-apprentissages/centre-de-services-adaptes/>.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par MIO à "Service, CSA-ENA" ou par courriel à servicesadaptesena@cegepmontpetit.ca

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

ANNEXE

GRILLE D'ÉVALUATION DU FRANÇAIS ÉCRIT

<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/regles-departementales>